



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8873^e séance

Mardi 5 octobre 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Kimani (Kenya)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Niger	M. Abarry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ben Lagha
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2021/807)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2021/807)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenantes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et M^{me} Nelly Godelieve Madieka Mbangou, Coordinatrice de Sauti Ya Mama Mukongomani/Voix des femmes congolaises.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/807, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} Keita, de l'Ambassadeur Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et de M^{me} Mbangou.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Je remercie le Conseil de sécurité de cette nouvelle opportunité qui m'est offerte de m'adresser aux membres du Conseil afin de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2021/807) sur les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de lui donner un aperçu de la situation actuelle en République démocratique du Congo.

Je voudrais aujourd'hui articuler mon propos autour des perspectives que j'avais soulevées devant le Conseil en mars dernier (voir S/2021/316, annexe I), ces défis et opportunités qui se présentent sur la route que nous devons emprunter ensemble avec le Gouvernement et la population congolaise afin de poursuivre la consolidation démocratique du pays, renforcer les institutions et avancer résolument vers la stabilisation des provinces de l'est et la protection des civils.

Le premier défi, et sans aucun doute le plus grand, est celui de la sécurité et de la protection des civils dans l'est du pays. Depuis la déclaration de l'état de siège par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, la Mission redouble d'efforts pour appuyer les forces armées, les forces de police et les autorités judiciaires, afin de restaurer la présence et l'autorité de l'État sur chacun des territoires concernés. Les capacités de la Force en matière de collecte de renseignements ont été accrues. Des formations sont fournies aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en matière de tactiques militaires et de respect des principes des droits humains et du droit humanitaire.

L'état de siège a permis un renforcement du partenariat entre la MONUSCO et les FARDC. Cela se traduit par des progrès en termes de planification et d'exécution des opérations. À cet égard, l'ensemble des unités de réaction rapides devraient être déployées d'ici fin octobre pour renforcer nos capacités à protéger les civils lors des opérations conjointes contre les groupes armés, en conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Néanmoins, beaucoup reste à faire, y compris pour faire en sorte que les droits humains de la population soient systématiquement respectés dans le cadre de la lutte contre les groupes armés.

La promulgation, le 5 juillet, de l'ordonnance sur le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRC-S), ainsi que la nomination subséquente du Coordinateur national, représentent une grande opportunité. Il existe un lien étroit entre l'état de siège et le PDDRC-S, qui représentent des approches complémentaires pour assurer le démantèlement durable des groupes armés. J'ai assuré le Président et le Premier Ministre que les Nations Unies sont à l'entière disposition du Gouvernement pour faire avancer ces processus, y compris à travers le sous-groupe de travail sur le désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation entre le Gouvernement et la MONUSCO.

Enfin, la Mission a aussi intensifié son engagement politique avec les acteurs originaires des zones de conflit afin qu'ils accompagnent la mise en œuvre de l'état de siège et maintiennent un dialogue constructif avec les gouverneurs militaires.

Bien que les opérations militaires conjointes contre les Forces démocratiques alliées aient abouti au démantèlement de plusieurs bastions du groupe, les violations des droits humains perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques, en particulier dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, restent préoccupants. Entre juin et août, 367 personnes ont été victimes d'exécutions arbitraires et extrajudiciaires. 203 personnes, surtout des femmes et des enfants, ont subi des violences sexuelles. Dans certaines régions, notamment au Sud-Kivu, les conflits intercommunautaires sont alimentés par des discours de haine. Je condamne sans réserve tout discours de haine, y compris les récentes déclarations encourageant le « nettoyage » des hauts plateaux et justifiant le meurtre de membres de la communauté Banyamulenge. Ces discours populistes et belliqueux sont un danger pour la stabilité du pays et devraient faire l'objet de sanctions judiciaires exemplaires.

La situation sécuritaire et les contraintes d'accès à l'est du pays, continuent d'entraver les opérations humanitaires dans un contexte où une personne sur trois a besoin d'assistance. L'insécurité alimentaire et les épidémies cycliques sont des préoccupations majeures. Les attaques contre des écoles et des hôpitaux ont exacerbé les défis humanitaires dans plusieurs régions de l'est, en particulier l'Ituri. Avec plus de 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la République démocratique du Congo a le nombre plus élevé de personnes déplacées sur le continent africain. Plus de 26 millions de Congolais souffrent d'insécurité alimentaire, soit 29 % de la population. J'exhorte les États Membres à augmenter leurs contributions au plan de réponse humanitaire 2021, qui prévoit 1,98 milliard de dollars pour répondre aux besoins prioritaires. À ce jour, malheureusement le plan est financé à un peu plus du quart.

Je tiens à souligner l'engagement ferme de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies à suivre une politique de zéro tolérance pour l'exploitation et les atteintes sexuelles, et assurer une assistance globale aux victimes. Suite aux récentes allégations concernant la riposte à la maladie à virus Ebola, l'équipe humanitaire en République démocratique du Congo a renforcé

ses systèmes de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Pour ce faire, 1,5 million de dollars ont été mis à disposition à travers le fonds humanitaire.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le deuxième défi – que j'ai déjà abordé lors de mes précédents échanges avec le Conseil – concerne le processus de consolidation démocratique. Si la formation d'un nouveau gouvernement en avril de cette année a permis de faire avancer des réformes essentielles, les acteurs politiques et la société civile se concentrent de plus en plus sur les élections de 2023. Il n'y a toujours pas de consensus sur la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et plusieurs membres de l'opposition ont organisé des rassemblements pour contester la réforme de la CENI, qui a déjà été adoptée par le Parlement. Dans ce contexte de suspicions politiques, je réitère la nécessité d'un processus électoral inclusif et pacifique fondé sur le dialogue, la confiance et la transparence. À cette fin, la MONUSCO poursuit ses bons offices auprès des acteurs de l'ensemble de la classe politique, notamment pour plaider en faveur d'une participation accrue des femmes à ce processus.

(l'oratrice reprend en français)

Au-delà de ces défis, la mise en œuvre du plan de transition qui a été soumis au Conseil en annexe du présent rapport du Secrétaire général (S/2021/807) représente une véritable opportunité pour le gouvernement congolais et le système des Nations Unies. L'opérationnalisation de ce plan de transition, qui est étroitement liée au programme d'action du Gouvernement, reposera en grande partie sur la capacité des autorités à financer leurs priorités et à créer les conditions nécessaires pour le retrait de la Mission. Le projet de loi de finances du Gouvernement pour 2022 qui met l'accent sur la sécurité, l'éducation, et la santé, tout en prévoyant des dotations budgétaires destinées à accélérer la croissance économique, est un pas dans la bonne direction. Le soutien continu et résolu des partenaires dans la réalisation de ce programme ambitieux sera d'une importance cruciale.

En vue de son retrait de la province du Tanganyika en juin 2022, la Mission travaille étroitement avec les agences fonds et programmes pour assurer l'accompagnement programmatique nécessaire pour consolider les gains réalisés dans la province jusqu'à présent et

faire face aux dernières poches d'insécurité. Bien évidemment, ce travail intègre les leçons tirées du retrait des Kasaïs en juin de cette année.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Enfin, je voudrais souligner les efforts continus que consent le Président Tshisekedi pour améliorer le climat politique dans la région des Grands Lacs par une diplomatie active et la conclusion d'accords bilatéraux visant à favoriser une plus grande coopération économique.

Comme je l'ai déjà noté, le mandat de la République démocratique du Congo à la tête de l'Union africaine offre une opportunité non seulement de favoriser la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, mais aussi de consolider le partenariat entre cette organisation continentale et l'ONU. L'Envoyé spécial Xia et moi-même continuerons à travailler main dans la main pour soutenir la réalisation de la stratégie du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en étroite consultation avec les gouvernements de la région.

À l'approche du renouvellement du mandat de la MONUSCO, je pense que le plan de transition conjoint constitue une feuille de route qui peut contribuer à guider le travail de la Mission dans les années à venir et à préparer le terrain pour son retrait ordonné et responsable. Cela ne doit pas faire oublier qu'il reste beaucoup à faire pour faire taire les armes dans les provinces de l'est, favoriser le dialogue politique nécessaire pour ouvrir la voie à des élections crédibles et transparentes en 2023 et soutenir le renforcement à long terme des institutions du pays. Je demande donc au Conseil de continuer à apporter son plein soutien à la MONUSCO, notamment en approuvant le plan de transition conjoint au travers de ressources financières adéquates et en jouant un rôle actif dans sa mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Keita pour son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Abarry.

M. Abarry (Niger) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. J'ai l'intention de donner un aperçu des travaux du Comité depuis mon dernier exposé au Conseil, le 6 octobre 2020 (voir S/2020/987).

Depuis mon dernier exposé, le Comité a tenu un total de trois réunions en présentiel, toutes en 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, il s'est également réuni de manière informelle par visioconférence à trois reprises en 2020 et à quatre reprises en 2021. En 2020, lors des consultations informelles qui se sont tenues par visioconférence le 20 novembre, le Comité a entendu des exposés concernant l'embargo sur les armes présentés par le chef du Centre d'analyse conjointe de la Mission de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), plusieurs représentants du Groupe de travail de la MONUSCO chargé de l'embargo sur les armes, le chef de la Section de la planification et de la gestion des programmes du Service de la lutte antimines de l'ONU, et un représentant du Service de la lutte antimines en République démocratique du Congo. Le Comité a également entendu un exposé du Secrétaire de l'ONU.

Au cours des consultations informelles tenues par visioconférence le 3 décembre, le Comité a entendu un exposé de la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours de ce dernier, publié sous la cote S/2020/1283, et examiné les conclusions et les recommandations qui y figuraient.

En 2021, lors des consultations informelles organisées par visioconférence avec les États de la région le 22 janvier, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport à mi-parcours, à la suite de quoi un certain nombre d'États de la région ont fait part de leurs observations concernant ledit rapport.

Au cours des consultations informelles tenues par visioconférence le 20 mai, le Comité a entendu un exposé de la Coordonnatrice du Groupe d'experts concernant le rapport final du Groupe, publié sous la cote S/2021/560, et examiné les conclusions et les recommandations qui y figuraient. Au cours de la même réunion, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, sur la situation des enfants en République démocratique du Congo.

En 2021 également, lors de la réunion d'information à l'intention des États Membres tenue le 9 juillet, première réunion en présentiel depuis le début de la pandémie, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe, publié sous

la cote S/2021/561, à la suite de quoi un certain nombre d'États de la région ont fait part de leurs observations concernant le rapport.

Lors de consultations informelles tenues conjointement le 13 juillet avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, le Comité a entendu des exposés de M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, sur la situation dans les deux pays – s'entend en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Au cours des consultations informelles tenues le 30 juillet, lors d'une réunion sur le thème « Or, tantale et tungstène extraits en République démocratique du Congo : le commerce illicite aux niveaux national et international », le Comité a entendu des exposés du Coordonnateur et des experts en ressources naturelles et questions financières du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, concernant le rapport final de ce dernier, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du responsable de la diligence raisonnable au Centre pour la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le Comité a également organisé trois consultations informelles, par visioconférence, les 13 novembre 2020, 18 mai 2021 et 30 juin 2021 avec le haut-responsable du mécanisme de suivi de la République démocratique du Congo, M. Robert Petit. Je tiens à réaffirmer que le Comité continue d'appuyer le mécanisme, qui prête son concours au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre de ses enquêtes sur le meurtre de deux anciens membres du Groupe d'experts, Zaida Catalán et Michael Sharp, commis en mars 2017.

Conformément au paragraphe 104 de l'annexe à la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507, le Comité a publié deux communiqués de presse contenant un bref résumé des consultations informelles tenues, respectivement, les 13 et 30 juillet.

Je souhaite également rappeler que dans sa résolution 2478 (2019), le Conseil de sécurité avait prié le Groupe d'experts « de faire au Comité, tous les douze mois, des propositions de mise à jour des informations figurant sur la liste relative aux sanctions concernant la

République démocratique du Congo ». À cet égard, le 10 août 2020, un certain nombre de propositions de mise à jour de la liste relative aux sanctions, présentées par le Groupe d'experts, ont été diffusées au sein du Comité.

Le 19 août 2020, le Comité avait accepté les mises à jour concernant deux personnes et trois entités, et attendait d'autres réponses d'États Membres concernant des demandes envoyées par le Groupe d'experts quant au statut de certaines personnes inscrites sur la liste, afin de mettre à jour les informations relatives à ces personnes. Ayant reçu des informations complémentaires, le Comité a accepté, le 2 novembre, la mise à jour proposée par le Groupe d'experts concernant une entrée de la Liste.

Pour conclure, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que j'ai l'intention d'accompagner une délégation des membres du Comité lors d'une visite en République démocratique du Congo pendant la période du 5 au 10 novembre. Cette visite a pour objet de recueillir des témoignages de première main sur l'application effective des sanctions imposées par la résolution 2360 (2017), telles que réaffirmées par la résolution 2582 (2021). Elle sera également l'occasion, en application du paragraphe 30 de la résolution 2360 (2017), de tenir des consultations avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la MONUSCO et les représentants de la société civile, afin de garantir la pleine application des mesures énoncées dans la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Abarry de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mbangou.

M^{me} Mbangou : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité pour cette opportunité qu'on m'accorde de pouvoir m'adresser à lui. Je remercie aussi M^{me} Bintou Keita, qui ne cesse de fournir beaucoup d'efforts pour la stabilisation de notre pays.

Je voudrais dire ici au Conseil que l'est de la République démocratique du Congo a toujours été l'épicentre de conflits armés et connaît beaucoup de perturbations, et ce, depuis plus de 20 ans : les guerres interethniques de 1993, l'arrivée des réfugiés rwandais en 1994, la guerre de libération de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre de 1996, la guerre du Rassemblement congolais pour la démocratie de 1998, les deux dernières guerres, la persistance

du phénomène des groupes armés nationaux et étrangers qui ont engendré des conséquences néfastes sur la vie de la population, et plus particulièrement sur les femmes et les enfants.

Pour assurer la sécurité et la paix en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a envoyé une mission de maintien de la paix et le pays conserve la plus grande mission de maintien de la paix sur le continent. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est présente dans le pays depuis plus de 20 ans. Elle représente la mission actuelle la plus importante en termes d'effectifs, comme je l'ai dit.

Mais il faut signaler que, malgré cette mission, l'est de la République démocratique du Congo est toujours confronté à plusieurs défis au regard de ces multiples guerres et conflits communautaires à répétition au Nord-Kivu et en Ituri, avec comme conséquences des déplacements massifs de population ; des viols et violences sexuelles sur les femmes et les filles, dont les auteurs sont des personnes porteuses d'armes – on cite parfois les Forces armées de la République démocratique du Congo, forces régulières du pays, comme étant les auteurs de ces violences, mais on cite aussi parfois des groupes armés locaux et étrangers, qui s'adonnent eux aussi à cette sale besogne ; les massacres de populations civiles, dans une partie de la province du Nord-Kivu, qui sont le fait du mouvement terroriste des Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, et, dans une autre partie du Nord-Kivu et en Ituri, des Forces démocratiques de libération du Rwanda ; des pillages de ressources naturelles ; des enlèvements de population ; des braquages ; des incendies de villages et de biens civils ; entraînant ainsi le chômage, la misère, le traumatisme, la déscolarisation des enfants, la délinquance juvénile, l'enrôlement massif des enfants et des jeunes dans les groupes armés. Tout cela constitue un blocage à l'épanouissement des femmes et des jeunes dans l'est de la République démocratique du Congo.

Tout en saluant les efforts du Gouvernement pour assurer une paix durable et le bien-être de la population, le Chef de l'État de la République démocratique du Congo a proclamé l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu, et ce, par l'ordonnance n° 21/015 du 3 mai. Cette décision a été saluée par la population parce qu'elle était pour nous une décision salutaire, une solution propice à la paix, car considérée comme une solution salvatrice

aux problèmes de sécurité longtemps décriés par l'État mais aussi par les communautés de l'est de la République démocratique du Congo.

Nous pouvons aussi dire aujourd'hui que, grâce aux efforts du Gouvernement, nous avons constaté tout récemment la reddition de certains des groupes armés locaux qui déstabilisent certaines parties de ces deux provinces. Le Gouvernement a également valorisé l'armée républicaine et a aussi permis de restaurer l'autorité de l'État dans une partie de la province. Le chef de l'État s'est résolument lancé, à travers une très grande campagne, dans une politique de lutte contre la corruption dans le pays. Le Chef de l'État s'est engagé aussi dans la promotion de la participation politique de la femme par la nomination de 27% de femmes au sein du Gouvernement national, avec des portefeuilles intéressants et très importants.

Cependant, après la neuvième prolongation, l'état de siège semble ne pas répondre aux attentes du Chef de l'État, qui étaient d'éradiquer les groupes armés nationaux et locaux, dont la gravité constitue une menace contre l'intégrité du territoire national. Les populations du Nord-Kivu et de l'Ituri pourtant discernent des progrès dans l'amélioration de la paix et de la sécurité, mais dans les zones précitées, particulièrement Irumu, Djugu et Beni, on enregistre plutôt des résultats négatifs.

On note une dégradation de la situation sécuritaire dans les deux provinces en dépit des opérations militaires menées depuis le début du mois de juin. Les rapports de suivi établis par la société civile pour Beni et l'Ituri présentent le bilan suivant : 897 civils ont été tués, 580 portés disparus, 148 personnes kidnappées, 128 villages abandonnés, 904 cas de cambriolage, 40 véhicules incendiés, 15 motos incendiées, sans parler des villages incendiés et des déplacements de population. Dans son exposé aujourd'hui, M^{me} Keita a donné des statistiques concernant les violences sexuelles.

Face à ce tableau sombre, qui prouve l'inefficacité des opérations menées par les FARDC et la MONUSCO, nous recommandons au Conseil de sécurité de renforcer le pouvoir de la brigade d'intervention de la force afin de lui permettre de répondre aux besoins de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo ; d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion communautaire, qui est un programme qui peut contribuer non seulement à la reddition des groupes armés mais aussi à la restauration de l'autorité de l'État dans plusieurs zones touchées par l'insécurité ; d'ouvrir une enquête internationale pour établir les

responsabilités dans les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide commis contre les populations de l'est de la République démocratique du Congo.

Nous attirons aussi l'attention du Conseil sur la bravoure et le dynamisme des femmes dans l'est de la République démocratique du Congo, qui ne cessent de contribuer au processus de consolidation de la paix à travers les mécanismes locaux de résolution des conflits communautaires mis en place. Sur le terrain, des groupes de femmes se sont constitués pour assurer leur résilience et contribuer à la prévention des violences, et à la protection des femmes et des filles ainsi qu'à la promotion de leur participation au processus de paix, à travers les partenariats, notamment avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères, avec lequel nous travaillons depuis 2017 sur l'exécution de projets, mais aussi par l'entremise du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui nous appuie dans la mise en œuvre la résolution 1325 (2000).

Nous demandons au Conseil de sécurité de plaider auprès des Nations Unies pour renforcer l'appui aux organisations féminines, qui sont en première ligne dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles et d'autres traumatismes liés à l'extrémisme violent en période de conflit, afin de répondre efficacement aux besoins des victimes pour la restauration de leur dignité et de leurs droits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mbangi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son intervention. Je remercie aussi le Représentant permanent du Niger pour sa présentation et son travail en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, ainsi également que M^{me} Nelly Mbangi pour son exposé.

Face à la persistance des menaces, la République démocratique du Congo et les États de la région font preuve de détermination. Avec l'appui des Nations Unies, c'est ce chemin de coopération et de persévérance qu'il faut suivre vers la paix.

J'insisterai sur trois points.

Premièrement, ces derniers mois ont connu des avancées que la communauté internationale doit soutenir. En matière de sécurité, la France salue l'adoption de l'ordonnance sur le désarmement, la démobilisation, le relèvement communautaire et la stabilisation. Elle doit être rapidement mise en œuvre et bénéficier d'un financement adapté pour proposer des perspectives à ceux ayant fait le choix de la paix.

La France salue les efforts en matière de justice et de lutte contre l'impunité. En témoignent la condamnation de neuf combattants de la Coopérative pour le développement du Congo pour crimes contre l'humanité à Bunia et celle de membres des forces armées et de la police nationale pour violations graves des droits de l'homme. Ces efforts doivent se poursuivre. La justice contribue aussi à la paix au plus près du terrain. C'est pourquoi il importe de répandre le modèle de la Commission vérité, justice et réconciliation établie au Kasai-Central.

La participation des femmes aux processus de décision doit également être renforcée, à l'image des nominations intervenues récemment à la Banque centrale et à la tête des provinces de Lualaba et du Bas-Uélé.

Au niveau régional, la signature d'accords de coopération bilatérale et les engagements pris lors de l'atelier sur les ressources naturelles de Khartoum doivent soutenir la confiance et le développement durable.

Cependant, beaucoup reste à faire pour stabiliser l'est du pays. La priorité, c'est de concentrer les efforts sur la lutte contre les groupes armés dans les Kivus et l'Ituri. Les forces armées congolaises et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doivent mieux se coordonner et multiplier les opérations conjointes. La reconfiguration de la brigade d'intervention de la force doit permettre à la Mission de se montrer plus efficace et de faire face à une menace asymétrique, notamment celle des Forces démocratiques alliées. Les actions de prévention et de lutte contre les engins explosifs improvisés doivent se poursuivre.

L'emploi de la force ne saurait suffire pour venir à bout des forces négatives. L'état de siège n'aura d'effets durables que s'il garantit le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'état de droit et l'accès à la justice pour tous. Les violences sexuelles, bien sûr, ne doivent pas rester impunies.

Au niveau régional, la poursuite des échanges entre chefs de services de sécurité doit contribuer à la lutte contre les groupes armés. Le groupe de contact et de coordination doit aussi opérationnaliser rapidement des mesures non militaires contre ces groupes.

Enfin, la reconfiguration de la présence onusienne doit se poursuivre. Le plan de transition établit une feuille de route claire pour le retrait progressif de la MONUSCO. Une logique de partenariat doit prévaloir. D'une part, il appartient aux autorités congolaises de mettre en œuvre le programme d'action 2021-2023, particulièrement en matière de gouvernance et de renforcement des institutions. D'autre part, la MONUSCO et l'équipe de pays continueront à appuyer les efforts du Gouvernement en matière de protection des civils et de stabilisation.

Pour réussir la transition, le soutien des partenaires internationaux et régionaux doit s'accroître dès maintenant. L'amélioration de la situation sécuritaire au Tanganyika permettra à la MONUSCO de s'en retirer en 2022. Les organismes des Nations Unies et l'équipe de pays doivent y prendre le relais. Dans les Kivus et l'Ituri, le développement de programmes conjoints entre la MONUSCO, l'équipe de pays et les acteurs locaux devra créer les conditions d'une transition réussie et durable.

Le retour à la paix et à la stabilité nécessitera l'engagement de tous. Le dialogue doit prévaloir entre toutes les parties prenantes dans la perspective des élections de 2023. Établissons dès maintenant les conditions d'un processus crédible, transparent, inclusif et pacifique.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) : Je remercie beaucoup M^{me} Keita pour son intervention. L'Irlande salue son dynamisme et ses qualités de dirigeante. Nous sommes encouragés par les progrès faits dans la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je tiens à remercier également M^{me} Nelly Mbangu pour son intervention et pour son travail en République démocratique du Congo.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Abarry pour son intervention concernant le travail important du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Je l'assure du soutien de mon pays, l'Irlande, pour le Comité ainsi que son groupe d'experts. J'exprime la reconnaissance profonde de l'Irlande pour

le travail des experts qui surveillent l'application des sanctions. Il faut que leur travail important soit facilité. Nous espérons la levée de toute retenue par rapport aux nominations des experts au sein du Comité.

La coopération régionale se développe, ce qui a été démontré par les réunions en juillet des chefs du renseignement et des services de sécurité du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie. L'Irlande se félicite de l'augmentation de l'engagement politique de la région, et nous félicitons le Président Tshisekedi pour son élection à la présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe à partir de l'année prochaine.

Les élections prévues en 2023 présenteront un moment extrêmement significatif pour la République démocratique du Congo. Le soutien de la MONUSCO sera crucial pour s'assurer que les processus politique et électoral soient crédibles, transparents, inclusifs, pacifiques et fondés sur l'égalité des genres. Nous regrettons la montée des tensions par rapport à la Commission électorale nationale indépendante. Il est indispensable que tout différend en ce qui concerne le processus de réforme de la Commission soit résolu d'une manière inclusive et transparente ainsi qu'en temps utile.

L'Irlande est très préoccupée par l'insécurité croissante, la crise humanitaire et le grand nombre de violations et abus des droits de l'homme, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. Le taux d'insécurité alimentaire impressionnant, la malnutrition sévère et les déplacements sont extrêmement préoccupants.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'état de siège a maintenant été prolongé plusieurs fois. Ce qui était envisagé comme une mesure temporaire et exceptionnelle risque de devenir la norme. L'Irlande note que les dispositions de la déclaration de l'état de siège ont un impact sur l'accès rapide à la justice et prolongent les détentions provisoires, contribuant ainsi à la surpopulation carcérale.

L'Irlande est profondément préoccupée par les allégations persistantes de violence sexuelle et fondée sur le genre généralisée et d'autres violations graves des droits de la personne et atteintes à ces droits en République démocratique du Congo, notamment par des acteurs étatiques. Nous soulignons que le sort des enfants et la protection des civils en période de conflit armé doivent être prioritaires. Par ailleurs, il est essentiel que l'espace humanitaire et démocratique soit

respecté. L'Irlande condamne dans les termes les plus fermes toutes les menaces et attaques visant les travailleurs humanitaires, les membres de la société civile et les journalistes.

Les efforts que déploie la MONUSCO pour aider les autorités congolaises à lutter contre l'impunité et à rendre justice aux victimes et aux survivants en demandant des comptes aux responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme sont à saluer.

L'Irlande se félicite également de la création du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, qui offre une occasion réelle au Gouvernement, à l'ONU et aux partenaires clefs de s'employer ensemble à réaliser des progrès dans ce domaine crucial pour la République démocratique du Congo.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue d'avancer, avec des indicateurs positifs concernant la participation véritable des femmes aux processus politiques. Je tiens à souligner que la contribution de la MONUSCO est utile, et l'Irlande prend acte en particulier des efforts que déploie la Représentante spéciale pour inclure les voix et les vues des femmes au plan de transition et aux processus de règlement des conflits. La prise en compte des jeunes dans le plan de transition est également capitale, car ils doivent pouvoir s'exprimer sur leur avenir.

L'Irlande salue la publication du plan de transition de la MONUSCO, qui est basé sur des conditions et clairement lié à l'évolution de la situation en matière de sécurité. Les 18 critères identifiés sont complets et devraient permettre d'élaborer une feuille de route claire et prévisible pour le retrait progressif de la MONUSCO. Le retrait des provinces du Kasaï en juin et l'appui aux efforts absolument nécessaires de consolidation de la paix montrent que les objectifs du plan de transition sont réalisables.

Nous estimons cependant qu'il est crucial que le plan soit suffisamment souple pour parer aux reculs et aux problèmes inattendus. Les délais et les critères doivent faire l'objet d'un suivi étroit et être adaptés, le cas échéant, durant la période à venir. Il est également essentiel que la société civile continue de participer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de la transition.

(l'oratrice reprend en français)

Pour conclure, pour l'Irlande, une transition est un processus progressif qui mène à une reconfiguration de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité de l'ONU, d'une manière qui permet et soutient les efforts de consolidation de la paix à long terme. Nous espérons que la résolution 2594 (2021), adoptée à l'unanimité par le Conseil (voir S/PV.8852), pourra représenter une contribution importante à nos délibérations et à notre approche concernant les transitions durables.

M. Kariuki (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* :
Je tiens en premier lieu à remercier la Représentante spéciale Keita, l'Ambassadeur Abarry et M^{me} Mbangou de leurs exposés.

Je vais axer mon intervention sur deux questions principales, à savoir l'état de siège actuellement en vigueur dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et la stratégie de transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

La détérioration continue des conditions de sécurité, la fréquence croissante des attaques des groupes armés, l'augmentation du nombre de victimes et la situation humanitaire catastrophique dans le contexte de l'état de siège continuent de susciter une vive préoccupation. Le témoignage de M^{me} Mbangou s'est avéré très puissant sur ce point. Nous condamnons la violence et les déplacements de civils. Un million trois cent mille personnes ont été nouvellement déplacées cette année et près de 400 civils tués au cours des trois derniers mois, ce qui souligne une fois de plus le besoin absolu de changement dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Royaume-Uni se félicite de l'amélioration de la collaboration opérationnelle entre la MONUSCO, notamment la brigade d'intervention de la force consolidée, et les Forces armées de la République démocratique du Congo. Nous encourageons les acteurs concernés à poursuivre cette collaboration dans le strict respect de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'état de siège.

Nous accueillons avec satisfaction l'évaluation récente par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de l'état de siège. Nous appelons le Gouvernement à garantir la fourniture des services de

base et à faire en sorte que l'état de siège reste transparent et d'une durée limitée. Il doit également être appliqué dans le respect des droits de l'homme et du droit international.

Un autre fait positif, c'est l'adoption de l'ordonnance portant création du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Il est toutefois regrettable que des combattants qui s'étaient rendus retournent apparemment dans la clandestinité. Nous préconisons vivement d'élaborer rapidement la stratégie de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation ainsi que les mécanismes pour sa mise en œuvre.

Avant de passer à la transition de la MONUSCO, je tiens à exprimer notre préoccupation en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous avons été profondément déçus de prendre connaissance de sept nouveaux cas signalés à la MONUSCO durant la dernière période considérée. En cette semaine où doit être publié le rapport final de la commission indépendante chargée d'enquêter sur l'exploitation et les atteintes sexuelles survenues durant la dixième épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo, il convient de réitérer la nécessité de faire tout notre possible pour prévenir et combattre de tels incidents et pour appliquer le principe de responsabilité. À cet égard, nous appelons la MONUSCO à accélérer la mise en œuvre de son plan d'action sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

En ce qui concerne la transition de la MONUSCO, le Royaume-Uni se félicite de la stratégie et des jalons qui ont été identifiés, de commun accord avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et qui ont été récemment transmis au Conseil. En fin de compte, c'est à la République démocratique du Congo qu'il incombe de créer les conditions nécessaires à long terme pour la paix et le retrait de la MONUSCO. Par conséquent, nous constatons avec satisfaction que la stratégie met l'accent sur les actions de l'ONU et du Gouvernement et nous nous félicitons de la création du groupe de travail conjoint.

Étant donné que de nombreux défis actuels dans l'est de la République démocratique du Congo persisteront après le retrait de la MONUSCO, nous reconnaissons également l'utilité de subdiviser les jalons en conditions minimales pour le retrait de la MONUSCO et en actions prioritaires de collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Nous encourageons la MONUSCO à accorder toute son attention au respect des conditions

minimales requises pour son retrait, tout en préparant simultanément le transfert des autres tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement de la République démocratique du Congo selon un calendrier précis. En outre, pour atteindre ces jalons, les donateurs devront apporter leur appui et la collaboration devra se poursuivre après le retrait de la MONUSCO. Par conséquent, nous encourageons le renforcement de la coordination, en particulier avec la Banque mondiale, ainsi qu'avec les donateurs et les organismes humanitaires, et le renforcement de la participation de la société civile.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de son exposé instructif. Nous tenons à remercier le Représentant permanent du Niger, M. Abarry, de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1533 (2004), concernant la République démocratique du Congo. Nous avons suivi avec attention la déclaration de M^{me} Nelly Mbangu.

Nous suivons avec inquiétude l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces de l'est du pays. Malheureusement, jusqu'à présent, les forces armées congolaises et les Casques bleus de la MONUSCO n'ont pas réussi à réprimer les activités des nombreux groupes armés illégaux présents dans la région, notamment les Forces démocratiques alliées.

L'augmentation continue de la violence et du nombre de victimes civiles est une source de vives préoccupations. Selon les statistiques tragiques de l'ONU, entre juin et septembre, les combattants ont tué plus de 600 civils dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Nous prenons également note du problème permanent de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par les groupes armés.

Nous estimons que le succès des efforts de lutte contre ces combattants passe par le renforcement de la coordination entre les forces de maintien de la paix et les forces de sécurité congolaises, ainsi que par le renforcement de leurs capacités. Nous appuyons les plans de la Mission visant à établir un centre conjoint avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et à renforcer la Brigade d'intervention de la force. Nous saluons également les efforts déployés par

M^{me} Bintou Keita pour établir des contacts entre les soldats de la paix, les autorités et les populations sur le terrain, car cela permet de créer le climat positif tant attendu. En outre, nous constatons que la situation dans la région du Kasai et dans la province du Tanganyika s'améliore progressivement.

La situation humanitaire est extrêmement difficile. Nous sommes préoccupés par le faible niveau de financement de l'appel humanitaire lancé par les Nations Unies, en particulier compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. De toute évidence, des efforts supplémentaires s'imposent pour faire face à ce fléau commun qu'est la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que le Gouvernement pourra reprendre le contrôle en matière de sécurité, concentrer ses efforts sur l'amélioration de la situation humanitaire, promouvoir le développement socio-économique, régler les différends frontaliers avec ses voisins et les conflits intercommunautaires et mettre en œuvre la stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex – combattants.

Nous avons pris note du plan de transition élaboré par l'ONU, en coordination avec les autorités congolaises, en vue d'un retrait progressif des Casques bleus du pays. Nous allons l'étudier attentivement. Notre position de principe est qu'il sera impossible de normaliser la situation à long terme en République démocratique du Congo en utilisant uniquement des moyens militaires. Il faut poursuivre les efforts en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui est d'une importance fondamentale, dans les provinces méridionales et dans la région des Grands Lacs elle-même.

L'un des domaines clefs de l'Accord-cadre consiste à renforcer la coopération entre les pays de la région dans le domaine de la sécurité. Nous saluons la détermination des acteurs régionaux à développer la coopération en vue de normaliser la situation dans la région des Grands Lacs. Nous prenons note de la récente réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie, ainsi que des récents sommets Congo-Burundi et Congo-Rwanda. La Russie, notamment en sa qualité de membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, entend continuer à promouvoir activement le processus de paix en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M^{me} Bintou Keita, de son exposé sur les derniers faits concernant la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO. Je remercie également l'Ambassadeur Abdou Abarry de son exposé sur les activités du Comité créé par la résolution 1533 (2004), concernant la République démocratique du Congo, ainsi que M^{me} Nelly Mbangi, qui représente la société civile, de ses réflexions. Je salue la présence du représentant de la République démocratique du Congo à la séance d'aujourd'hui.

L'évolution de la situation politique en République démocratique du Congo au cours des trois derniers mois a été rassurante. Les mesures de réforme concernant la Commission électorale nationale indépendante renforceront le processus électoral. Les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ont été appuyées par toutes les parties prenantes, y compris l'opposition. Par ailleurs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a coopéré activement avec les pays voisins pour faire face à la menace que représentent les groupes armés, comme les Forces démocratiques alliées (ADF) et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Ces efforts ont abouti à l'adoption d'un plan d'action biennal et à la création d'une cellule opérationnelle à Goma. Le Président Tshisekedi a été élu comme prochain Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le renforcement de la coopération bilatérale avec le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda a contribué à l'adoption d'une approche régionale pour la paix et le développement dans la région.

Les mesures de réforme prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont également bénéficié du soutien des institutions financières internationales. Des progrès supplémentaires ont été accomplis en matière de participation des femmes au processus politique, notamment avec la nomination de la première Gouverneure de la Banque centrale. Nous nous félicitons de ces évolutions positives. Nous espérons que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partis d'opposition maintiendront cette trajectoire positive à l'approche des élections de 2023.

Sur le plan de la sécurité, la situation en Ituri et au Kivu demeure précaire, du fait de l'intensification des activités des ADF et du CODECO. Les attaques des groupes armés contre les civils se sont intensifiées, malgré l'état de siège. L'observation faite par le Président de la République démocratique du Congo, dans son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session le mois dernier (voir A/76/PV.3), concernant la présence de terroristes opérant sous le couvert des Forces démocratiques de libération du Rwanda et de l'ADF en Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Maniema doit être prise au sérieux.

Le lien étroit qui existe entre la présence de groupes armés et l'exploitation des ressources minières dans l'est de la République démocratique du Congo a toujours été un facteur important d'instabilité dans la région. Ma délégation souligne que c'est au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'incombe au premier chef la responsabilité de la protection des civils. Le rôle de la MONUSCO est d'appuyer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans ses efforts visant à contrer la menace que représentent les groupes armés et dans les efforts de désarmement et de démobilisation. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et nous attendons avec espoir sa mise en œuvre efficace.

Nous avons pris bonne note des détails du plan de transition, y compris les 18 jalons, qui ont été adoptés de commun accord par la MONUSCO et les autorités de la République démocratique du Congo. L'évaluation des progrès réalisés par rapport à ces jalons doit être réaliste. À cet égard, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité aux niveaux national et provincial, ainsi que d'un plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité, sera de la plus haute importance. Pour stabiliser les provinces touchées par le conflit, il faudra endiguer l'exploitation illégale des ressources minérales.

Le plan de transition doit également aller dans le sens de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Tout doit être mis en œuvre pour que la transition et le retrait de la MONUSCO soient progressifs, responsables et ordonnés.

Nous avons également pris note de l'évaluation de la performance de la force et des composantes police mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/807). Nous attendons également une évaluation

similaire de la composante civile de la Mission dans les prochains rapports. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance doit être appliqué uniformément à toutes les composantes de la Mission. La résolution 2589 (2021), adoptée par le Conseil en août, prie le Secrétaire général de faire rapport sur certaines tâches essentielles, telles que reflétées aux paragraphes 4 a) et 4 b), concernant les crimes contre les soldats de la paix. Nous attendons avec impatience de voir ces informations dans les prochains rapports de la MONUSCO. Nous demandons également à la République démocratique du Congo de prendre des mesures pour assouplir les restrictions qui entravent actuellement la rotation des Casques bleus.

En conclusion, je voudrais rappeler la longue association de l'Inde avec la République démocratique du Congo et son peuple depuis les années 1960. Une République démocratique du Congo pacifique et stable contribuera immensément à la paix et au développement de la région. Les progrès réalisés par la République démocratique du Congo ces dernières années sont impressionnants. La communauté internationale doit soutenir les autorités de la République démocratique du Congo dans cette démarche. Pour sa part, l'Inde continuera à soutenir et à aider la République démocratique du Congo sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, pour son exposé très instructif. Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur A Barry, Représentant permanent du Niger, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), et à M^{me} Nelly Mbangou pour leurs contributions.

Je voudrais pour commencer souligner certains faits nouveaux positifs survenus récemment en République démocratique du Congo.

La Norvège constate avec satisfaction que les tensions politiques entourant la composition de la coalition se sont stabilisées, que les femmes sont bien représentées au sein du Cabinet et que des progrès ont été réalisés en matière de coopération régionale. Ces efforts, ainsi que l'adoption du plan d'action du Gouvernement, ont ouvert la voie à la finalisation du plan de transition, tel que présenté aujourd'hui par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita. Néanmoins, les tensions se sont accrues entre les acteurs politiques

et ceux de la société civile concernant les réformes électorales. La Norvège appelle les autorités congolaises à garantir un processus inclusif et transparent dans la perspective des élections de 2023.

Malgré l'état de siège de cinq mois imposé par le Gouvernement en Ituri et au Nord-Kivu, la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo se détériore. La menace que représentent les groupes armés, tels que la Coopérative pour le développement du Congo et les Forces démocratiques alliées, pour les civils est particulièrement préoccupante. Les défis constants en matière de sécurité ont entraîné le déplacement de plus de 5 millions de personnes à l'intérieur du pays et ont aggravé la grave crise humanitaire.

La Norvège reste profondément préoccupée par le nombre toujours élevé de violations et d'abus des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous demandons instamment aux autorités congolaises et au système des Nations Unies de faire tout leur possible pour lutter contre l'impunité et rendre justice aux victimes et aux survivants. Et, pour conclure sur l'état de siège, il ne doit pas être utilisé comme une excuse pour limiter l'espace démocratique. Les effets néfastes sur le système judiciaire, tels que décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/807), sont également très préoccupants.

Le niveau élevé d'activité des groupes armés illustre la nécessité de disposer de moyens de subsistance durables et d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui fonctionne bien. Nous avons donc salué la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. L'accent doit maintenant être mis sur l'élaboration en temps utile de la nouvelle stratégie intégrée et sur sa mise en œuvre. Il est également important de maintenir une attention soutenue, non seulement sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, mais aussi sur les efforts de stabilisation, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle, la lutte contre l'impunité et le dialogue démocratique et les efforts de réconciliation.

En conclusion, nous saluons le plan de transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le retrait progressif et graduel de la Mission. Il fournit une base solide pour une MONUSCO reconfigurée. Mais le succès de la transition dépend d'une coopération et d'un dialogue constructifs et efficaces entre toute une série de parties prenantes, y

compris les autorités congolaises et différentes parties du système des Nations Unies. Il dépend également de partenariats stratégiques impliquant la société civile et la participation pleine, égale et effective des femmes. Nous attendons de tous qu'ils assument leurs responsabilités dans ces efforts, et la Norvège travaillera avec toutes les parties prenantes concernées à cette fin.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Abarry, Représentant permanent du Niger, pour le leadership dont il a fait preuve en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004). En outre, je félicite M^{me} Mbangu pour son travail, je la remercie pour son exposé et je salue la présence du représentant de la République démocratique du Congo ici aujourd'hui.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois aspects de la situation en République démocratique du Congo : tout d'abord, nos graves préoccupations en matière de sécurité ; d'autre part, le rôle que peut jouer la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; et, enfin, nos préoccupations concernant l'exploitation et les abus commis par le personnel des Nations Unies.

Premièrement, bien que nous ayons constaté certaines améliorations ailleurs, les États-Unis restent profondément préoccupés par la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Des civils y sont tués chaque jour par des groupes armés. Nous restons particulièrement préoccupés par le nombre d'attentats meurtriers perpétrés par Daech en République démocratique du Congo, également connu sous le nom de Forces démocratiques alliées, et par les menaces croissantes que représentent les engins explosifs improvisés. L'armée de la République démocratique du Congo et les forces de maintien de la paix des Nations Unies doivent mieux coordonner leurs opérations conjointes dans le cadre de l'état de siège afin de protéger les civils en utilisant toute l'autorité du mandat robuste de la MONUSCO.

Les conditions de sécurité se sont améliorées dans les Kasais, ce qui a permis à la MONUSCO de se retirer de ces provinces au début de l'année, tout en continuant à fournir un soutien transitoire aux efforts clés de stabilisation et de maintien de la paix. Les mesures de justice transitionnelle ouvrent également la voie à un retrait en douceur. De même, nous espérons que les

conditions continueront à s'améliorer au Tanganyika afin que la MONUSCO puisse réduire ses effectifs dans cette province l'année prochaine. Au-delà de ces mesures immédiates, nous avons besoin de progrès supplémentaires pour permettre un retrait responsable au Nord et au Sud-Kivu et en Ituri. Nous nous félicitons du plan de transition conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO qui guidera ces conversations à l'avenir et nous espérons que tous les indicateurs et les critères de référence seront réalistes et réalisables.

Deuxièmement, compte tenu de la terrible violence qui règne dans l'est du pays, les États-Unis s'engagent à faire en sorte que la MONUSCO dispose de tous les outils nécessaires à sa mission. La MONUSCO a un rôle précieux à jouer dans la protection des civils, et elle doit prendre ce rôle au sérieux. Elle a également un rôle précieux à jouer dans la stabilisation des institutions de l'État et la promotion d'une réforme essentielle de la gouvernance et du secteur de la sécurité. Chacun de ces objectifs est particulièrement important à l'approche des élections qui se tiendront en République démocratique du Congo en 2023 et alors que les conditions de sécurité dans l'est du pays s'aggravent. La Mission doit également continuer à coordonner avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo un retrait progressif, fondé sur certaines conditions, dans les années à venir.

Alors que la dynamique diplomatique régionale s'améliore et que de plus en plus de groupes armés cherchent des options de réintégration civile dans les années à venir, nous devons discuter de la manière dont le succès du maintien de la paix est contextualisé et défini. Nous devons également envisager des moyens d'aider les forces de sécurité congolaises à remédier à la question des groupes armés qui ne constituent plus une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais qui continuent de représenter une menace limitée pour les civils. Les États-Unis attendent avec intérêt de telles conversations.

Enfin, nous devons mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelle commises par des membres du personnel des Nations Unies. À elle seule, la MONUSCO a fait l'objet de 17 nouvelles allégations depuis le début de l'année. Ces allégations sont horribles, et elles sont inacceptables. La plupart ont été dirigées contre les contingents et la police de la MONUSCO, mais une part importante concerne les actions du personnel civil.

Les États-Unis ont appelé et continueront d'appeler, sans aucune équivoque, à ce que cessent les comportements prédateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies, quel que soit le cadre ou la nationalité de l'accusé. Nous exigeons que les parties coupables d'actes criminels rendent des comptes et que les victimes et les survivants reçoivent une assistance. Je m'associe à mon collègue britannique pour appeler à un examen immédiat de la MONUSCO. Nous entendons œuvrer par le truchement du Bureau du Défenseur des droits des victimes et du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour que justice soit faite. Le peuple congolais mérite une ONU efficace, efficiente et responsable.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale Keita, l'Ambassadeur Abarry et M^{me} Mbangou de leurs exposés très importants. Je salue bien entendu la présence parmi nous de l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Incontestablement, ces trois derniers mois ont été le théâtre de faits nouveaux extrêmement importants pour la République démocratique du Congo et pour l'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). On peut distinguer le fait que la MONUSCO s'est retirée des provinces du Kasai, ainsi que la présentation du plan de transition, deux événements conformes à la résolution 2556 (2020), dans la perspective de réduire la présence de la Mission.

Sur le plan politique, nous saluons les avancées législatives sur les questions électorales. Le Mexique attend avec intérêt que soient rapidement nommés les responsables de la Commission électorale nationale indépendante. Les élections de 2023 seront une étape importante pour la consolidation de la paix en République démocratique du Congo.

Nous saluons également la poursuite des efforts diplomatiques bilatéraux en cours avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi pour favoriser le bon voisinage, la coopération et la stabilité dans la région.

Toutefois, en ce qui concerne les conditions de sécurité, nous sommes préoccupés par les violences survenues en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ces derniers mois. Les attaques que continuent de mener des groupes armés tels que la Coalition des démocrates congolais et les Forces démocratiques alliées restent la principale menace pour la population civile.

À cet égard, nous sommes préoccupés par le recours croissant à des engins explosifs improvisés. Nous appelons avec insistance tous les acteurs sur le terrain à respecter les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Il faut remédier aux facteurs qui sont à l'origine de la violence et qui l'attisent, en allant au-delà des mesures extraordinaires telles que l'état de siège, qui a été proclamé pour la septième fois et qui ne doit pas donner lieu à des violations des droits fondamentaux. La lutte contre l'impunité, en renforçant les institutions, notamment le système judiciaire, fait partie des solutions envisageables. Mais il faut également lutter contre les discours de haine, qui favorisent les divisions et les conflits intercommunautaires. Les attaques et autres actes de violence contre les civils exacerbent les besoins humanitaires et les déplacements, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le Mexique se félicite de l'adoption du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. L'efficacité de ce type de programme dépend, entre autres éléments, des possibilités offertes aux ex-combattants pour qu'ils n'aient pas à envisager de réintégrer des groupes armés. Nous nous tiendrons au fait de la mise en œuvre de ce programme. En parallèle, nous jugeons extrêmement important d'élaborer des politiques et programmes de gestion des armements et munitions qui s'inscrivent en complément de la stratégie globale de désarmement et de démobilisation. À terme, c'est toute une économie de la guerre qui doit être démantelée.

Nous prenons bonne note des actions récentes dans le domaine de la justice transitionnelle, notamment la création d'une Commission Justice, vérité et réconciliation dans le Kasaï central, ainsi que la mise en place au niveau national d'une commission conjointe dans ce domaine. De telles mesures ouvrent la voie à une nouvelle phase de réconciliation propice à la construction d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Quant aux activités de la MONUSCO, nous saluons la poursuite de ses efforts en cette période d'ajustement difficile après l'éruption du Mont Nyiragongo et les effets qu'elle a eus sur ses travaux.

Le Mexique tient à insister sur les éléments indispensables à la réussite du plan de transition. Nous insistons sur l'importance indéniable de la coordination

entre les équipes de l'ONU et le Gouvernement national, d'autant que les transitions sont des processus complexes qui requièrent la pleine mobilisation des parties prenantes nationales et locales. À cet égard, nous prenons acte de la participation active du Gouvernement de la République démocratique du Congo à l'élaboration de ce plan. Il sera crucial de veiller à ce que le retrait de la Mission n'entraîne pas l'apparition de lacunes susceptibles de dégénérer en violence.

Nous soulignons qu'il importe que les décisions relatives à la transition soient fondées sur les progrès réalisés sur le terrain. Dans ce sens, les 18 jalons identifiés seront une référence pour surveiller les progrès engrangés. Nous saluons tout particulièrement l'inclusion de paramètres concernant la participation de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, ainsi que le principe de responsabilité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Bintou Keita et l'Ambassadeur Abarry de leurs exposés. Par ailleurs, j'ai écouté avec attention la déclaration de M^{me} Mbangou. Je salue la présence du représentant de la République démocratique du Congo à la séance d'aujourd'hui.

Depuis la formation du nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo, un certain nombre de mesures positives ont été prises dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie, entre autres. Cela étant, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est du pays restent alarmantes. Des obstacles de taille continuent d'entraver l'instauration d'une paix et d'une stabilité de long terme en République démocratique du Congo.

Au regard du rapport du Secrétaire général (S/2021/807), je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il faut continuer de tout faire pour préserver la stabilité politique. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a élaboré et inauguré un programme d'action triennal, qui constitue une feuille de route pour une paix pérenne et un développement durables du pays. La Chine apprécie ces efforts à leur juste valeur, et nous espérons que le Gouvernement congolais se consacrera à promouvoir des réformes dans des domaines clefs, propres à améliorer les capacités de gouvernance. La réforme électorale est indispensable à l'unité nationale de la République démocratique du Congo. La Chine encourage toutes les parties à ouvrir un dialogue sans exclusive pour régler comme il convient les divergences en vertu du cadre constitutionnel.

Le Président Tshisekedi Tshilombo et les dirigeants des pays de la région ont conclu une série d'accords importants consacrés au maintien de la sécurité de la région, à la lutte contre la menace des groupes armés et au renforcement de leurs liens économiques et commerciaux. La Chine espère que les pays de la région continueront d'améliorer leurs relations, de renforcer leurs échanges et de resserrer leur coopération, afin de jeter les bases robustes d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. La Chine se félicite de la nouvelle stratégie et du plan d'action pour la région des Grands Lacs qu'a élaborés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Nous sommes convaincus que les efforts que je viens de mentionner insuffleront un nouvel élan à la coopération régionale.

Deuxièmement, les questions relatives à la sécurité dans l'est du pays doivent être traitées de manière globale. Face à l'instabilité qui y prévaut, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris une série de mesures, en décrétant l'état de siège, en promulguant un programme de désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation et en nommant un coordonnateur pour ce dernier. Le Président Tshisekedi Tshilombo a également présenté une vision pertinente pour le développement dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/76/PV.3). La Chine prend acte de la détermination du Gouvernement de la République démocratique du Congo à combattre la violence des groupes armés et espère que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo poursuivront leur coordination et leur coopération afin de renforcer la protection des civils.

La MONUSCO et le Gouvernement congolais ont formulé conjointement 18 jalons et mesures d'atténuation des risques concernant le retrait de la Mission, ont davantage précisé la réduction des effectifs et le plan de retrait de la MONUSCO, ce qui aidera toutes les parties prenantes à en suivre la progression et à clarifier leurs responsabilités. Dans les zones dont la MONUSCO s'est retirée, les organismes humanitaires et de développement de l'ONU doivent rapidement prendre le relais afin d'aider les autorités locales à s'acquitter de la consolidation de la paix après le conflit, et de veiller à ce que les acquis de la paix ne soient pas réduits à néant.

Troisièmement, il faut augmenter l'assistance humanitaire et l'aide au développement. La République démocratique du Congo est actuellement confrontée à de

nombreux problèmes sanitaires, notamment la maladie à coronavirus (COVID-19), le paludisme et le choléra, auxquels s'ajoute le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le pays. Sa réforme nationale en matière de développement doit bénéficier d'un appui financier urgent. Par ailleurs, le plan d'aide humanitaire des Nations Unies est gravement sous-financé, ce qui limite sa capacité à faire face à la grave situation humanitaire actuelle. La Chine appelle la communauté internationale, en particulier les institutions financières internationales, à honorer l'engagement qu'elle a pris d'aider la République démocratique du Congo en augmentant les investissements afin d'aider le pays à lutter contre les problèmes actuels.

L'Initiative pour le développement mondial, proposée par le Président de la Chine, Xi Jinping, durant le débat général de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.3) permettra à la communauté internationale de créer une synergie en vue d'aider les pays en développement, notamment la République démocratique du Congo, à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à éliminer les écarts en matière de développement et les causes profondes des conflits.

La Chine a toujours souligné que les sanctions n'étaient qu'un moyen, et non une fin. Alors que le retrait progressif de la MONUSCO se poursuit, le Gouvernement de la République démocratique du Congo assumera progressivement la responsabilité principale du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales. Le Conseil de sécurité doit répondre activement aux préoccupations du Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant l'adaptation des sanctions afin d'éviter qu'elles compromettent le renforcement des capacités du pays dans le domaine de la sécurité.

La Chine s'est toujours engagée à aider la République démocratique du Congo à retrouver la paix et la stabilité et à parvenir au développement. Le vingt-cinquième contingent de soldats de la paix chinois déployé en République démocratique du Congo est récemment arrivé dans la zone de mission. Depuis 2003, la Chine a envoyé plus de 3 000 soldats de la paix en République démocratique du Congo pour mener des milliers de missions de sécurité et d'appui.

En outre, 400 000 doses de vaccins contre la COVID-19 fournies par la Chine sont récemment arrivées dans le pays.

La Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale pour soutenir le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans ses efforts pour rétablir durablement la paix et la stabilité dans le pays.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Bintou Keita, l'Ambassadeur Abdou Abarry et M^{me} Nelly Mbangou de leurs exposés détaillés. Nous saluons la participation du représentant de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Sur le plan politique, ma délégation prend note des efforts entrepris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour promouvoir une paix, une stabilité et un développement durables, conformément à son programme d'action pour la période 2021-2023.

Alors qu'approchent les élections de 2023, nous constatons des tensions entre les acteurs politiques et de la société civile. À cet égard, nous appelons toutes les parties à ne ménager aucun effort pour régler leurs différends par le dialogue, en prenant en compte les aspirations à la stabilité et au développement du peuple congolais.

Il est également d'une importance cruciale de garantir la participation des femmes au processus politique. Ma délégation salue les efforts que déploie la République démocratique du Congo et les pays de la région pour continuer de renforcer leurs relations amicales et leur coopération en matière de lutte contre les menaces communes en matière de sécurité. La stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région repose indubitablement sur une coopération et un appui régionaux efficaces.

Le Viet Nam reste troublé par la détérioration continue des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, en dépit de l'état de siège dans deux de ces provinces. Nous réitérons notre ferme condamnation des attaques prenant pour cible les civils et les soldats de la paix, ainsi que les travailleurs humanitaires. L'incident signalé à Ofai, dans l'Ituri, le 1^{er} septembre, qui a provoqué la mort de quatre civils et durant lequel une vingtaine d'autres personnes ont été enlevées ou portées disparues, est profondément préoccupant.

La situation humanitaire reste alarmante en raison de l'instabilité des conditions de sécurité, de l'impact des difficultés économiques, des déplacements, de la

maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres facteurs. Nous appelons donc les gouvernements donateurs et les organisations internationales d'aide à fournir une aide généreuse aux plus de 19 millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire, et à contribuer à la réinstallation de plus de 5 millions de personnes déplacées, mais aussi à soulager les difficultés de plus de 500 000 réfugiés. Il est également crucial de fournir une aide financière et technique pour permettre à la République démocratique du Congo de surmonter les problèmes économiques et sanitaires liés à la COVID-19 et de garantir l'accès de sa population aux vaccins.

Étant donné la situation catastrophique actuelle, il reste essentiel de déployer des efforts coordonnés afin d'éliminer les causes profondes de l'instabilité et de rétablir la stabilité pour le peuple congolais. Le Viet Nam appuie la poursuite de la collaboration entre les pays de la région pour lutter contre les groupes armés hostiles.

Nous saluons la création et la mise en œuvre par le Gouvernement de la République démocratique du Congo du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, qui définit une stratégie globale à cet égard. Dans le même temps, des efforts supplémentaires doivent être faits pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, promouvoir la réconciliation entre les communautés et lutter contre les discours de haine.

Je tiens à souligner une fois de plus notre ferme appui au rôle important que joue la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur le terrain. Nous sommes satisfaits de la coopération étroite entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la MONUSCO, les autres entités compétentes des Nations Unies et les parties prenantes concernant l'élaboration du plan de transition pour un retrait progressif et par étapes de la Mission. Ce plan énonce clairement les critères et les indicateurs, définit des conditions minimales et évalue les facteurs de risque relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de sortie. Nous espérons que cette coopération fructueuse et l'appui international indispensable se poursuivront durant le processus de mise en œuvre afin de préserver les progrès durement acquis et d'obtenir les résultats souhaités.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Keita, l'Ambassadeur Abarry et M^{me} Mbangou de leurs présentations.

Premièrement, je tiens à féliciter le Gouvernement congolais de maintenir la stabilité politique dans le pays et de continuer à améliorer ses relations avec les pays voisins.

Nous notons également que le Gouvernement congolais s'est engagé à faciliter les réformes électorales avant les élections de 2023. Nous nous félicitons en particulier que le Gouvernement ait pris l'engagement de continuer à promouvoir la représentation équitable des femmes dans la vie publique. Dans le même temps, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la mise en œuvre d'autres réformes essentielles dans le cadre du programme d'action du Gouvernement. Compte tenu de la complexité des réformes électorales, nous encourageons le Gouvernement à engager des efforts pour lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence. Je saisis ainsi cette occasion pour me joindre à la Représentante spéciale, qui a souligné l'importance de la tenue d'élections inclusives et pacifiques à la date prévue.

Deuxièmement, nous demeurons préoccupés par la persistance de la violence dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Nous regrettons qu'en dépit de l'état de siège et des opérations militaires lancées contre les forces négatives, le cycle de violence continue.

Les incidents survenus dans les provinces touchées par le conflit et impliquant des groupes armés et des agents de l'État ont provoqué la mort d'au moins 600 civils, et près de 300 personnes, principalement des femmes, ont été victimes de violence sexuelle. Il est également préoccupant d'apprendre que plusieurs journalistes ont été menacés par des groupes armés et des agents de l'État, car cela accentue encore l'insécurité ambiante.

Nous estimons que cela a des répercussions sur la situation humanitaire déjà catastrophique. Le pays est en tête de classement pour le nombre de personnes déplacées en Afrique. Nous restons également préoccupés par la menace persistante que posent la maladie à coronavirus et d'autres maladies endémiques telles que le paludisme, qui pèsent sur la situation sanitaire et économique en République démocratique du Congo.

Dans ces circonstances, nous engageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en partenariat avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les autres parties prenantes, à faire tout son possible pour lutter contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises

contre les civils, ainsi que contre le phénomène de la violence sexuelle liée aux conflits. Il est essentiel que les mesures visant à endiguer la violence et à rétablir la sécurité de la population aillent de pair avec le respect des principes de l'état de droit. À cet égard, nous saluons les mesures prises en vue de la création d'une commission Justice, vérité et réconciliation, qui enquêtera sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et appuiera la justice et l'état de droit. De même, nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à honorer ses engagements et à poursuivre ses efforts pour réduire le nombre élevé de violations graves commises à l'encontre des femmes et des enfants. Nous sommes convaincus que pour briser ce cycle de violence, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit et faire des progrès supplémentaires en matière de lutte contre l'impunité.

Enfin, je voudrais remercier la Représentante spéciale pour son leadership et pour les efforts qu'elle a déployés en partenariat avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer un plan de transition en vue du retrait progressif, responsable et durable de la MONUSCO d'ici à 2024. Nous nous félicitons des jalons proposés pour donner au Gouvernement les moyens d'agir et renforcer son rôle dans la mise en place d'un processus de transition durable. Nous sommes d'avis que la poursuite de la coopération entre le Gouvernement, la MONUSCO et les parties prenantes internationales, ainsi que le renforcement de l'appropriation du processus de transition par le Gouvernement, sont essentiels pour la mise en œuvre réussie de ce plan. Nous sommes convaincus que les premières mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne le nouveau Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation attestent déjà des perspectives positives du processus de transition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines remercient l'Ambassadeur Abdou Abarry pour le travail qu'il a accompli

en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), concernant la République démocratique du Congo. Ils remercient M^{me} Bintou Keita de son exposé et la félicitent pour son engagement en faveur des efforts de paix et de sécurité en République démocratique du Congo. Nous remercions également M^{me} Nelly Mbangou, Coordinatrice de Sauti Ya Mama Mukongomani, de son exposé.

La détérioration de la situation humanitaire dans les zones touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo est alarmante. Plus de 1,3 million de personnes ont été déplacées cette année, ce qui porte à plus de 5 millions le nombre total de personnes déplacées dans le pays, sans compter les 536 000 réfugiés en provenance des pays voisins accueillis par la République démocratique du Congo. Tout en remerciant les partenaires internationaux de leur appui en vue de répondre aux besoins humanitaires, nous les exhortons à accroître leur assistance en contribuant au plan d'aide humanitaire pour la République démocratique du Congo pour l'année 2021.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de la dynamique régionale positive imprimée au cours de la période considérée, grâce aux efforts louables déployés par le Président Tshisekedi Tshilombo et les dirigeants des pays voisins en vue de renforcer leurs liens bilatéraux et leur coopération mutuelle, ce qui, selon nous, permettra de renforcer la paix et la stabilité régionales.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines condamnent toutes les formes de violations des droits humains et de violence contre les civils, notamment l'exploitation sexuelle de femmes et de filles, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés étrangers et nationaux. Nous exigeons que tous les groupes armés mettent fin à ces atrocités odieuses. En outre, nous soulignons que ces violations ne doivent pas se poursuivre en toute impunité.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines félicitent le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les progrès réalisés dans la réduction des activités des groupes armés, notamment grâce à la déclaration de l'état de siège dans les provinces de l'est du pays touchées par le conflit. Les opérations offensives conjointes menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation

en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour combattre ces groupes armés sont louables et doivent être intensifiées. Cependant, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent la nécessité de recourir à des approches non militaires pour lutter contre les groupes armés. Par conséquent, nous nous félicitons de la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation par le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre de son programme d'action pour la période 2021-2023. Nous saluons également la création d'un Groupe de contact et de coordination et l'adoption d'un plan d'action biennal par les chefs des services de renseignement et de sécurité des États de la région, en vue de superviser les approches non militaires pour éradiquer les forces négatives dans la région des Grands Lacs.

Nous exhortons la communauté internationale et les partenaires financiers et techniques à continuer d'apporter leur appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le renforcement des capacités de ses institutions nationales chargées de la gouvernance, de l'état de droit et de la sécurité et du développement, notamment l'appui au programme d'action du Gouvernement pour la période 2021-2023, qui est un outil essentiel pour créer un environnement sûr et propice à la promotion d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables et soutenus.

Nous appelons en outre le Gouvernement à continuer de renforcer son secteur judiciaire pour défendre les droits humains, conformément à sa politique de tolérance zéro en matière de violence fondée sur le genre. À cette fin, nous demandons aux partenaires internationaux d'apporter leur appui au renforcement des capacités des institutions et organismes publics concernés.

Les groupes armés, les milices et autres forces hostiles sont fortement motivés par l'accès aux abondantes ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Cette situation a fait de la richesse naturelle du pays un facteur de conflit et d'instabilité, plutôt que de développement et de prospérité. Il est temps de transformer le rôle des ressources naturelles pour qu'elles soient une source de perspectives socio-économiques légitimes qui permettent au Gouvernement d'accroître ses revenus, afin de fournir des services de base à la population.

À cet égard, nous saluons le rôle important de la coopération régionale dans la promotion de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et d'autres outils régionaux, pour lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement, avec l'appui de la MONUSCO, pour améliorer et renforcer ses systèmes de gestion d'armes et de munitions. À cet égard, le Conseil de sécurité doit accorder toute l'attention voulue à la demande concernant la levée de l'obligation de notification préalable pour toute acquisition d'armes, à laquelle le Gouvernement est soumis. En attendant, nous encourageons la poursuite des approches régionales comme le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent note du plan de transition conjoint pour la MONUSCO, notamment les jalons et les indicateurs permettant de déterminer le niveau de préparation pour un retrait et une sortie responsables et durables de la Mission. Il est essentiel que le plan de transition soit mis en œuvre à la suite d'une évaluation et d'un bilan clairs des jalons qui ont été atteints, notamment un transfert efficace des tâches importantes au gouvernement hôte, telles que les réseaux d'alerte rapide, et le renforcement des efforts de consolidation de la paix axés sur des initiatives de développement socio-économique qui favorisent la reconstruction après le conflit.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines groupe réitérent leur attachement au principe de subsidiarité tel qu'il est inscrit dans la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous saluons le rôle important que jouent les organisations régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine, pour appuyer les efforts de médiation et le dialogue et promouvoir la paix, la sécurité et le développement durables.

Pour terminer, nous réitérons notre soutien indéfectible à la MONUSCO dans ses efforts visant à assurer la sécurité de la population civile et à appuyer le renforcement des institutions étatiques clefs en République démocratique du Congo. Nous sommes solidaires du

Gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo dans leur quête d'une paix durable et de la prospérité socio-économique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Empole (République démocratique du Congo) : Je voudrais, au seuil de mon propos, vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour la présidence d'un pays frère, la République du Kenya, du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2021 et, par la même occasion, saluer l'initiative de la tenue de cette séance qui porte sur la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais également saisir cette opportunité pour remercier S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son engagement et son soutien à la cause de mon pays. À ces remerciements, je tiens à associer tous les membres du Conseil de sécurité pour l'attention particulière qu'ils ne cessent d'accorder à la situation en République démocratique du Congo.

Je salue le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), contenu dans document S/2021/807, que vient de présenter la Représentante spéciale et Cheffe de la MONUSCO, M^{me} Bintou Keita, dont je salue la présence et les efforts soutenus en faveur de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo.

Qu'il me soit permis de joindre la voix de ma délégation à cette discussion pour donner le point de vue de mon gouvernement par rapport aux préoccupations soulevées par ledit rapport et de faire quelques commentaires, principalement sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire, ainsi que sur les questions des droits de l'homme et la stratégie de sortie de la MONUSCO.

Mais bien avant cela, qu'il me soit permis de remercier l'Ambassadeur Abdou Abarry, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, pour la présentation de son rapport d'activités et de saluer la présence de M^{me} Madiéka Mbangu de la société civile au Nord-Kivu.

Comme le Conseil le sait, le grand défi que connaît mon pays depuis un peu plus de deux décennies est celui lié à la situation sécuritaire, particulièrement

dans la partie est, où certains groupes armés réfractaires continuent à répandre la terreur et la désolation au sein de la population, particulièrement contre les femmes et les enfants. Pour y mettre fin, le Président de la République, S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, mise aussi bien sur les solutions internes que sur les partenariats au niveau tant bilatéral que multilatéral, ainsi que sur des solutions militaires et non militaires.

Pour renforcer la lutte au niveau national et parvenir à l'éradication une fois pour toutes de ces forces négatives et en finir avec ce cercle vicieux de la violence, le Chef de l'État a pris la décision de décréter, conformément à l'article 85 de la Constitution de mon pays, le régime d'état de siège dans deux provinces de l'est, où le niveau de la menace sécuritaire et terroriste est très élevé. Grâce à cette décision, des avancées significatives dans le cadre de la lutte contre les groupes armés réfractaires et la pacification de l'est de la République démocratique du Congo ont été enregistrées.

Les mesures prises dans le cadre de ce régime d'état de siège continuent d'être renforcées par mon gouvernement avec l'appui de ses partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux en vue de maintenir la pression sur ces forces négatives et leurs complices, notamment par le renforcement des effectifs et de la présence militaire dans ces provinces, ainsi que la reprise des opérations militaires conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la MONUSCO.

Pour mon gouvernement, et au regard des résultats obtenus à ce jour grâce à l'application de cette mesure d'exception, l'état de siège ne sera levé que quand les circonstances qui l'ont motivé disparaîtront.

Sur le plan régional, le Chef de l'État poursuit ses efforts de normalisation effective des relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins aussi bien pour la promotion de la paix et de la sécurité que dans l'intégration économique dans la région.

C'est ainsi que la République démocratique du Congo a signé quelques protocoles d'accord notamment avec l'Ouganda portant sur la traque des rebelles terroristes ougandais des Forces démocratiques alliées, le commerce transfrontalier et la construction d'une route qui passe par la ville de Béni en République démocratique du Congo. De même, trois accords de coopération ont été signés avec le Rwanda sur les investissements, la prévention de l'évasion fiscale et la coopération auri-fère. Avec le Burundi, la République démocratique du

Congo a également signé plusieurs protocoles d'entente sur la politique, la diplomatie, la sécurité et les infrastructures, notamment le développement d'un chemin de fer qui reliera la ville de Kindu en République démocratique du Congo à celle de Gitega au Burundi.

L'application du régime de l'état de siège a entraîné le dépôt volontaire d'armes par de nombreux miliciens et seigneurs de guerre, aussi bien des groupes armés nationaux qu'étrangers, augmentant ainsi les effectifs des démobilisés à prendre en charge, d'où l'urgence d'un programme de désarmement, démobilisation, réintégration opérationnel et adapté à cette réalité.

Dans cet objectif, le Chef de l'État a signé, le 4 juillet 2021 et le 7 août 2021, deux ordonnances portant respectivement création du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS) et nomination de ses membres. La mise en œuvre de ce programme va accélérer la prise en charge de plusieurs centaines de miliciens qui se sont rendus depuis la proclamation de l'état de siège et au-delà. Ce nouveau PDDRCS favorise une approche à base communautaire et intégrée qui exploite toutes les ressources locales avec comme objectif majeur d'assurer la stabilité et la sécurité des communautés locales en vue de promouvoir le développement de tous.

Il est vrai que la matérialisation de ce programme va faire face à certains défis, principalement les défis d'ordre sécuritaire ainsi que les défis financiers. Il va donc falloir mobiliser d'énormes moyens et à ce sujet, l'apport des bailleurs des fonds et autres partenaires, notamment la MONUSCO, la Commission de la consolidation de la paix, la Banque mondiale et autres partenaires est très capital.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité et de ses recommandations sur le retrait progressif de la MONUSCO, un groupe de travail du Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO a été mis en place. Ce groupe de travail conjoint élargi à d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'à la société civile, a produit un document référentiel de la stratégie conjointe ou plan de transition soumis en annexe du rapport du Secrétaire général (voir S/2021/807, annexe), lequel permettra, in fine, un transfert graduel de responsabilité et un retrait ordonné et définitif de la MONUSCO à l'horizon 2024.

L'heure est donc à la mobilisation des énergies en vue de la matérialisation de ce plan commun qui nécessite un appui aussi bien financier que logistique et technique. Par ailleurs, pendant cette période transitoire, la République démocratique du Congo attend de l'ONU et du Conseil de sécurité qu'ils aident la MONUSCO, et sa brigade d'intervention rapide, et lui donnent tous les moyens nécessaires afin qu'elle remplisse sa mission et son mandat, conformément à la résolution précitée ; s'assure que les troupes déployées sur le terrain aient les moyens et les capacités requis y compris la formation nécessaire répondant aux exigences de la réalité sur terrain et de la guerre asymétrique que mènent actuellement les groupes armés et les regroupements terroristes islamistes qui opèrent à l'est de la République démocratique du Congo ; s'assure également que le déploiement des unités et forces attendues, particulièrement de ses forces d'intervention rapide, se déroule conformément à ladite résolution et s'effectue dans les délais impartis.

Il serait également important d'intensifier les opérations conjointes et planifiées par les FARDC et la MONUSCO, particulièrement dans les provinces sous état de siège et où le niveau de la menace sécuritaire demeure élevé, afin de maintenir la pression sur les groupes armés réfractaires et de les contraindre à déposer les armes.

Il est important de signaler que, sur le plan politique, la République démocratique du Congo a résolument mis le cap vers l'organisation des élections nationales démocratiques, libres et transparentes en 2023. Le Gouvernement de mon pays s'y prépare et un cahier des charges a été élaboré reprenant tout ce qui doit être fait d'ici-là. À ce sujet, le Président de la République a promulgué, le 3 juillet 2021, la loi modifiant et complétant la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette loi de la réforme de la CENI vise le renforcement de l'indépendance, de la neutralité et de l'impartialité de la Commission, ainsi que la lutte contre toutes les velléités de son instrumentalisation. Le processus pour la mise en place des animateurs de cette institution d'appui à la démocratie est en cours.

La question touchant aux violations des droits de la personne et aux restrictions de l'espace démocratique est au cœur de l'action du Président de la République depuis son accession au pouvoir. En effet, le Chef de l'État avait pris l'engagement d'œuvrer pour la promotion de l'état de droit en République démocratique du Congo, et en faveur de la lutte contre la corruption

et l'impunité. Aussi, la lutte contre l'impunité reste-t-elle donc une priorité majeure du Gouvernement, et des mesures significatives sont prises pour que les atteintes flagrantes aux droits de l'homme ne restent pas impunies et que la création de mécanisme de justice transitionnelle soit toujours soutenue.

S'agissant particulièrement de la lutte contre la corruption, le Chef de l'État a mis sur pied une agence de lutte contre la corruption, rattachée à son cabinet, avec pour mission de détecter et décourager toutes les opérations illicites, mais aussi de garantir le respect de principe de la bonne gestion de la chose publique, sans laquelle il est difficile de parvenir à un bien-être social. Par ailleurs, afin de garantir la protection et la promotion des droits humains pendant cette période d'état de siège dans les deux provinces concernées, mon gouvernement et l'Armée ont mis en place des mécanismes disciplinaires pour sanctionner sévèrement les militaires qui iront à l'encontre de ces droits.

La situation humanitaire, déjà préoccupante dans la partie est du pays, avec de nombreux réfugiés et déplacés internes à la suite des violences armées, a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que par l'éruption du volcan Nyiragongo en mai 2021. S'agissant particulièrement de l'éruption volcanique, ma délégation tient ici à remercier la communauté internationale pour l'élan de solidarité spontanée démontrée à cette occasion vis-à-vis de la population congolaise sinistrée et en appui aux efforts qui avaient été déployés par le Gouvernement pour lui venir en aide.

On me permettra de saluer le rapport présenté par l'Ambassadeur A Barry, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et d'assurer ce dernier de la pleine disponibilité des autorités de mon pays à continuer à travailler avec ses membres. Par ailleurs, j'aimerais saisir cette opportunité pour rappeler les deux demandes adressées aux instances de l'ONU en général, et au Comité 1533 en particulier, par le Président de la République le 21 septembre dernier, dans le cadre du débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Il s'agit, premièrement, de la levée de l'application à la République démocratique du Congo des mesures de notification préalable au Comité des sanctions de l'ONU, imposées par le paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), pour toute importation d'effets militaires par le Gouvernement de mon pays, ou toute

prestation d'assistance, conseils ou formations liés aux activités militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo, et ce, d'autant plus que le Gouvernement a la mission constitutionnelle d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

La seconde requête concerne la prise de sanctions sévères et exemplaires contre tous les réseaux mafieux, qu'il s'agisse de pays de transit ou de destination, ou encore contre les multinationales qui exploitent illégalement les minerais de mon pays et alimentent en échange les groupes armés en armes et munitions, pérennisant ainsi le conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Et, si je peux me permettre une troisième demande, mon pays souhaiterait que le Comité s'investisse davantage pour que les discussions entre la République

démocratique du Congo et les Émirats arabes unis sur le commerce régulier de l'or en provenance de la République démocratique du Congo, actuellement au point mort, reprennent le plus vite possible.

Pour conclure, je souhaite, au nom de mon gouvernement, remercier l'ensemble du personnel de la MONUSCO, ainsi que les pays fournissant des contingents ou du personnel de police, pour leur soutien sans relâche en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 11 h 55.